



## COMMUNE DE STOUMONT

-

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE : PROJET DE PLAN D' ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE BRUIT ROUTIER

-

### ENQUÊTE PUBLIQUE

-

Le Collège Communal informe la population que, dans le cadre de la directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à la gestion du bruit dans l'environnement, transposée en droit wallon par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 mai 2004 relatif à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, une enquête publique relative au projet de plan d'actions de lutte contre le bruit routier est organisée sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
12/09/2018	17/09/2018	Administration communale, Rte de l'Amblève 41 le 5/11/2018 à 11 h	Collège communal de Stoumont, Rte de l'Amblève 41 à 4987 Stoumont

**Le dossier** peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête :

- Sur **Internet**, via le lien suivant : <http://www.plan-bruit-routier-wallonie.be>
  - A l'accueil de l'Administration communale, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et le lundi jusqu'à 20 heures à l'adresse suivante : Route de l'Amblève 41 à 4987 Stoumont
- Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de l'Administration communale.

**Toute personne intéressée peut formuler ses observations**, si elle le souhaite :

- Par **réponse au questionnaire en ligne** accessible via le lien mentionné ci-dessus.
- Par **réponse manuscrite** sur le questionnaire téléchargé et imprimé, accessible via le site mentionné ci-dessus, le questionnaire rempli devant être réceptionné au plus tard à la date de clôture de l'enquête, soit par l'Administration communale, soit par l'Administration régionale à l'adresse électronique ou postale suivante :

Courriel : [plan-bruit-routier.dgo1@spw.wallonie.be](mailto:plan-bruit-routier.dgo1@spw.wallonie.be)

Courrier : Service Public de Wallonie – DGO1 – Direction de l'Expertise des Ouvrages – rue Côte d'Or, 253 – 4000 LIEGE.

- Par **prise de rendez-vous et communication verbale** au conseiller en environnement ou, à défaut, à l'agent communal délégué à cet effet du lundi au jeudi de 9 h à 12 h (080/29.26.56).

Stoumont, le 12/09/2018

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Dominique Gelin

Didier Gilkinet